

En Isère, la part de l'emploi public dans l'emploi salarié total est du même ordre de grandeur qu'au niveau national (27 %). Mais il est plus qualifié car les secteurs de l'éducation et de la recherche y sont davantage représentés. L'Isère figure ainsi en cinquième position des départements français pour la qualification de son emploi public.

Bruno Roy

En Isère comme en France, plus d'un emploi salarié sur quatre est un emploi public. En Isère, fin 2005, près de 106 000 personnes occupent un emploi public, soit 27 % des salariés du département. Sous ce terme, on comprend les salariés, titulaires ou non, des trois fonctions publiques (État, collectivités territoriales et hôpitaux), ceux des établissements publics administratifs (CNRS, ANPE, etc...) et ceux des établissements publics industriels et commerciaux (La Poste, SNCF, CEA, etc...). Cette proportion de l'emploi public dans le total de l'emploi salarié est du même ordre de grandeur que la moyenne nationale.

L'Isère est le département de la région Rhône-Alpes où le poids de l'emploi public dans l'emploi

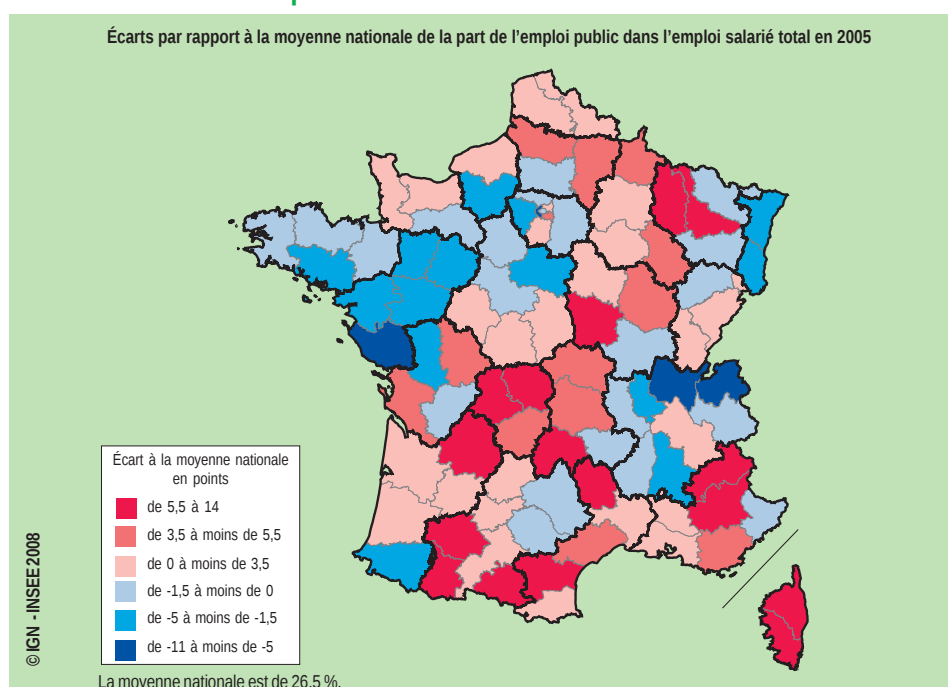
salarié total est le plus élevé. Cette part est par contre plus faible que dans les départements ruraux du centre de la France où l'économie privée est peu développée.

Un peu moins de 10 emplois publics pour 100 habitants. Une très grande partie des emplois publics (91 %) est destinée à fournir des services à la population locale. En Isère, on compte 9,7 emplois publics pour 100 habitants, un ratio identique à la moyenne nationale. Le Rhône, comme tous les départements qui abritent un chef-lieu de région, présente le ratio emploi public/population le plus élevé des départements rhônalpins (10,9).

Certaines activités du secteur public comme la recherche ou l'enseignement supérieur, constituent

L'emploi public occupe une part plus importante de l'emploi total dans les départements ruraux du centre de la France

Écarts par rapport à la moyenne nationale de la part de l'emploi public dans l'emploi salarié total en 2005



Note de lecture : Dans le département de l'Isère, le pourcentage d'emplois publics dans l'emploi salarié total est de 27 % et s'éloigne ainsi d'un écart compris entre 0 et moins de 3,5 points de cette même part prise au niveau national.

Source : Insee - CLAP 2005

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ». A la même rubrique se trouve une annexe statistique.

Près de 106 000 emplois publics en Isère

Secteur d'activité	Nombre d'établissements publics	Nombre d'emplois publics	Répartition des emplois en %	
			Isère	France
Administration	951	37 357	35	39
Education	1 239	28 705	27	22
Santé-Action sociale	169	24 476	23	24
Transports, Poste	343	7 049	7	10
Recherche	10	4 668	4	2
Autres	180	3 508	3	4
Total emploi public	2 892	105 763	100	100

Source : Insee - CLAP 2005

**En Isère,
davantage
d'emplois publics
dans la recherche
et l'enseignement**

aujourd'hui des ingrédients indispensables à la compétitivité de l'économie au niveau local. Elles peuvent contribuer activement à la vie économique d'un territoire et constituer un facteur d'attractivité déterminant vis-à-vis des entreprises.

En Isère, si le taux global d'emploi public est semblable à celui de la moyenne nationale, sa structure par grand domaine d'activité s'en distingue assez fortement. Deux secteurs sont plus présents qu'au niveau national : l'éducation et la recherche. La présence de quatre universités à Grenoble explique, en grande partie, la sur-représentation du secteur de l'éducation en Isère (27 % de l'emploi public contre 22 % en France). Ce ratio place l'Isère au 4^{ème} rang des départements derrière la Haute-Garonne, l'Oise et le Pas-de-Calais. Mais c'est surtout la recherche publique qui apparaît comme une spécificité du département. Elle représente 4,4 % de l'emploi public, soit une proportion presque trois fois plus importante qu'au niveau national (1,6 %).

Le secteur de la santé et de l'action sociale représente 23 % de l'emploi public comme au niveau national. Par contre, le secteur de l'administration (relevant de l'État ou des collectivités locales), qui est le premier employeur public de l'Isère, a un poids plus faible qu'au niveau national : 35 % de l'emploi public contre 39 % pour la France. Le fait que Grenoble ne soit pas siège d'une préfecture de région explique en partie cet écart. Enfin, les autres activités (transports et poste, notamment) regroupent ensemble 10 % de l'emploi public.

En Isère comme en France, l'emploi public est toujours plus qualifié que l'emploi privé. L'emploi public en Isère compte deux fois plus de cadres et de professions intellectuelles supérieures (31 %) que l'emploi privé (16 %). Cette différence de qualification entre les deux types d'emploi est proche de celle observée au niveau national (27 % contre 16 %). Elle tient principalement au secteur de l'enseignement qui est un des plus qualifiés et dont le poids est beaucoup plus important dans la sphère publique que dans le privé.

En revanche, compte tenu du type de fonctions exercées, les ouvriers sont minoritaires dans l'emploi public (5 % en Isère), alors que c'est la catégorie la plus nombreuse dans l'emploi privé (34 %). De façon générale, la différence de structure par catégorie socio-professionnelle entre l'emploi public et privé constatée en Isère se retrouve au niveau national. Toutefois, l'emploi privé de l'Isère est légèrement plus qualifié que l'emploi privé au niveau national (16,3 % contre 15,6 %).

La recherche publique et privée se concentre dans les mêmes départements

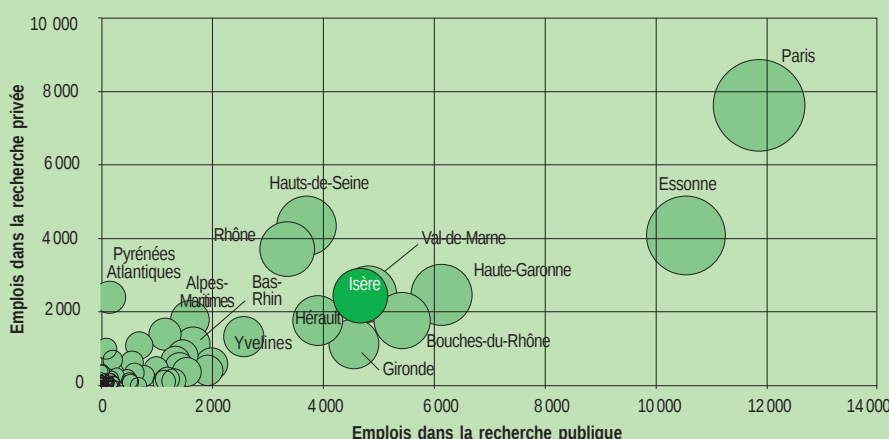
Au niveau national, l'emploi dans la recherche publique et privée est très concentré, avec près de 65 % des effectifs répartis sur seulement dix départements dont celui de l'Isère. En outre, la recherche publique est encore plus concentrée que la recherche privée.

Parmi les dix départements concernés, ceux de Paris et de l'Essonne se détachent nettement par l'importance de leurs volumes d'emplois : près du quart de la recherche française y est localisé. Quatre sont en Île-de-France et cinq comprennent une métropole chef-lieu de région, l'Isère est la seule exception. Sur les dix, six sont également favorisés par un effet de taille puisqu'ils figurent aussi dans les dix premiers pour leur emploi total. Les quatre autres (Essonne, Haute-Garonne, Isère et Hérault) obtiennent leur rang grâce à une véritable spécialisation sur la recherche.

La part de l'emploi public consacrée à la recherche en Isère est beaucoup plus importante que la moyenne nationale (4,4 % contre 1,6 % pour la France). Seuls les départements de l'Essonne et de la Haute-Garonne ont une part plus importante (respectivement 9,9 % et 5,1 % de l'emploi public), l'Hérault arrivant en quatrième position.

En outre, les établissements de recherche publique de l'Isère se caractérisent par une forte proportion de cadres, d'ingénieurs et de chercheurs (68 %), parmi les taux les plus élevés de France.

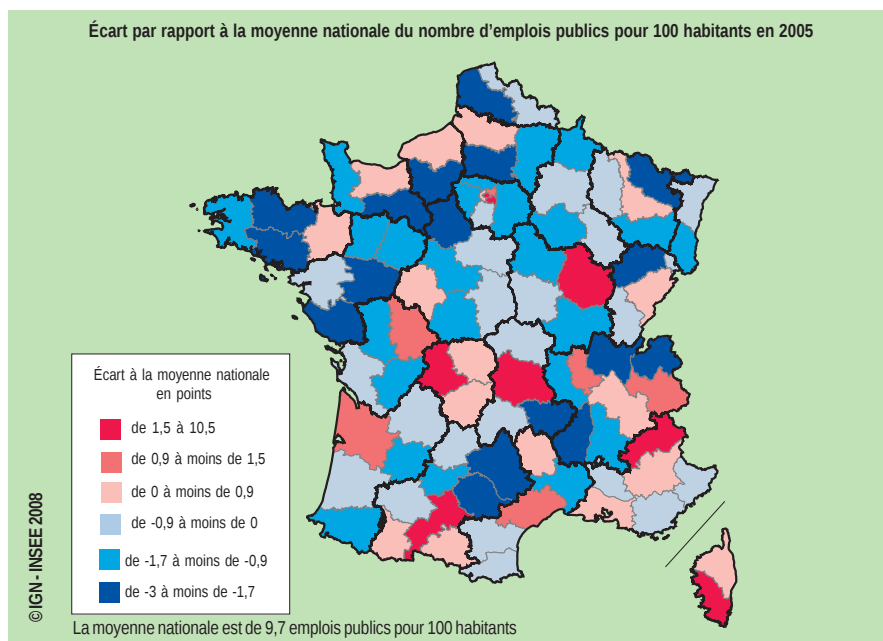
À titre d'exemple, on trouve en Isère de grands établissements de recherche publique comme le CEA, le CNRS, l'INRIA, l'INSERM, le CRSSA, ... et quelques grands établissements de recherche avec un statut privé comme l'European Synchrotron, l'Institut Max von Laue-Paul Langevin, l'Institut RadioAstronomie Millimétrique, l'European Molecular Biology Laboratory, ...



Source : Insee - CLAP 2005



Pour 100 habitants, l'emploi public est davantage présent dans les chefs-lieux de région



Source : Insee - CLAP 2005

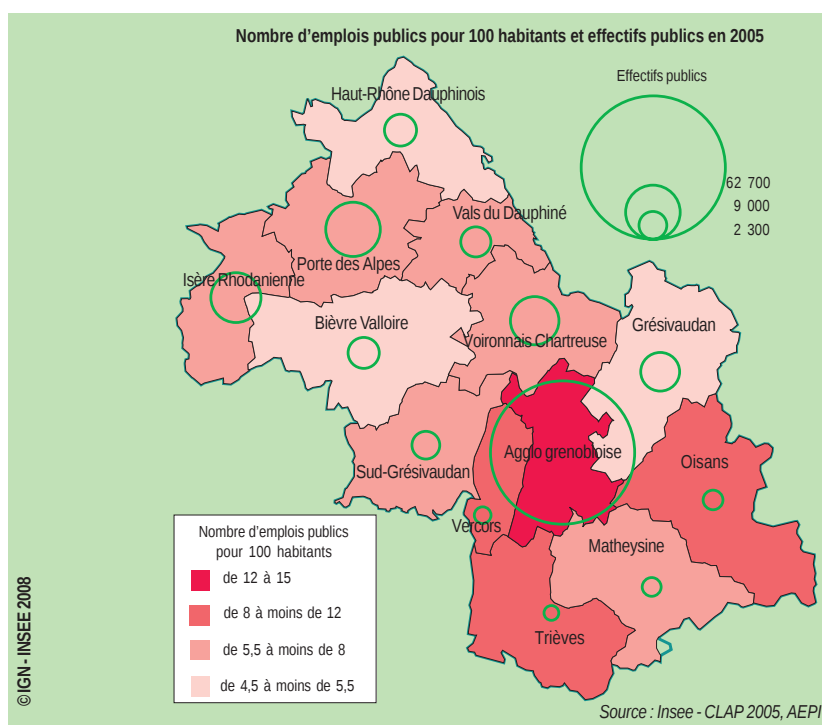
Un département où l'emploi public est particulièrement qualifié. En Isère, fin 2005, 31 % des emplois publics sont occupés par des cadres et professions intellectuelles supérieures (contre 27 % en France). Cette forte qualification est surtout due aux activités de recherche qui, en plus d'être largement représentées dans le département, ont la particularité d'employer beaucoup plus de cadres qu'au niveau national (plus de 68 % contre 59 % en France). Le secteur de l'enseignement, qui compte 66 % de cadres, participe également à cette forte qualification.

L'Isère figure ainsi en cinquième position des départements où l'emploi public est le plus qualifié derrière le Bas-Rhin, l'Essonne, la Haute-Garonne et Paris. Dans ce quarté de tête, on retrouve, outre la ville-capitale, le département du Bas-Rhin qui se distingue grâce au secteur de l'enseignement. Le département de l'Essonne se caractérise lui aussi par la forte qualification de son enseignement, mais également par la recherche représentée par le CEA et le CNRS entre autres. La position de la Haute-Garonne est liée, en partie, à la recherche spatiale (Centre National d'Etudes Spatiales) et au CNRS.

L'Isère étant un département où l'emploi public est très qualifié, par voie de conséquence les ouvriers et les employés sont moins représentés (respectivement 5 % et 38 % en Isère contre 7 % et 41 % en France). La proportion des professions intermédiaires est quant à elle proche du niveau national (26 % pour l'Isère contre 25 % en France).

La masse salariale est faible au regard des qualifications. Un autre point de vue sur l'emploi public peut consister à observer les rémunérations. En Isère, la rémunération brute annuelle des emplois publics en 2005 est de 2,9 milliards d'euros, celle des emplois privés de 8,1 milliards d'euros. La rémunération annuelle publique en 2005 représente donc 26 % des rémunérations totales (publiques et privées), alors que la part de l'emploi public dans l'emploi salarié total est de 27 %. Ainsi l'emploi public perçoit une part de la masse salariale moindre que celle qu'il occupe en effectifs. Ce phénomène s'explique par le recours au temps partiel légèrement plus important dans le public. En effet, lorsque l'on ramène les postes de travail en équivalent-temps plein, la part de l'emploi public

Forte densité d'emplois publics dans l'agglomération grenobloise et dans l'Oisans



L'emploi public rapporté à la population est plus dense dans l'agglomération grenobloise⁽¹⁾ (15 pour 100 habitants). Cette zone regroupe en effet la majorité des effectifs des grands centres hospitaliers et des services déconcentrés de l'État à compétence départementale, la totalité de ceux des universités ainsi que 95 % des effectifs de la recherche publique. Ce territoire héberge ainsi 59 % de l'emploi public du département.

La seconde position est occupée par le territoire de l'Oisans. Celle-ci s'explique par une forte proportion d'emplois publics liés à l'activité touristique saisonnière de montagne.

La part de l'emploi public des territoires du Vercors et du Trièves est également élevée, essentiellement à cause du faible volume d'emplois salariés du secteur privé de ces deux espaces. Les communes ou communautés de communes ainsi que les collèges et les lycées sont les principaux employeurs de ces zones à dominante rurale.

Dans les autres territoires, l'emploi public est moins dense. On le trouve principalement dans les communes, les collèges et lycées et les hôpitaux.

⁽¹⁾ selon le découpage en territoires du Conseil Général de l'Isère

L'emploi public est plus qualifié que l'emploi privé

en %

	Adminis- tration	Education	Santé- action sociale	Recherche	Transports et Poste	Autres	Tous secteurs
Cadres et professions intellectuelles supérieures	17	66	14	68	7	14	31
Professions intermédiaires	27	16	35	22	34	25	26
Employés	52	16	47	9	44	40	38
Ouvriers	5	3	4	1	15	21	5
Total emplois publics	100	100	100	100	100	100	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15	36	7	51	11	17	16
Professions intermédiaires	34	43	31	39	15	23	24
Employés	45	19	50	7	17	23	25
Ouvriers	6	2	12	3	57	36	34
Total emplois privés	100	100	100	100	100	100	100

Note : Les chefs d'entreprise salariés sont regroupés avec les cadres et professions intellectuelles supérieures.

Source : Insee - Clap 2005

Le secteur public rassemble un quart de la masse salariale

dans l'emploi salarié total est elle aussi de 26 %. Cependant, ces deux proportions identiques peuvent surprendre en raison des niveaux de qualification différents entre public et privé. Toutefois, ceci n'est pas une particularité de l'Isère puisqu'au niveau national, l'emploi public représente, en équivalent-temps plein, 27 % de l'emploi total, et également 27 % de la masse salariale brute, alors qu'il est aussi nettement plus qualifié que l'emploi privé. Ceci s'explique notamment par les salaires des cadres supérieurs qui sont plus élevés dans le privé que dans le public.

L'Isère se situe dans le premier tiers des départements où l'emploi public est le mieux rémunéré (rémunération annuelle moyenne par ETP). Il se classe ainsi en 29^{ème} position, alors qu'il est en 5^{ème} position pour la qualification. C'est

dans le secteur de la recherche que l'Isère est le mieux placé pour le niveau de rémunération (12^{ème} position) ; c'est d'ailleurs le seul secteur de l'Isère où la rémunération moyenne est plus élevée qu'au niveau national. ■

Davantage de cadres dans la recherche qu'en moyenne nationale

en %

Secteurs publics	Part des cadres	
	Isère	France
Enseignement	65,7	67,9
Santé-action sociale	14,0	12,2
Recherche	68,4	59,0
Administration	16,7	15,4
Autres	14,3	16,5
Transports et poste	7,5	14,5
Total	31,0	26,8

Source : Insee - Clap 2005

Méthodologie

Dans cette étude, l'emploi public n'est pas défini en fonction du statut des personnels ni des missions qu'ils remplissent, mais exclusivement à partir du statut juridique des établissements où ils exercent. Sont ainsi retenus dans le champ, les administrations d'État, les administrations locales (régions, départements, communes), les établissements hospitaliers, les personnes morales de droit public soumises au droit commercial (CEA, La Poste, SNCF, etc...), appelées aussi EPIC (Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial), et les autres organismes publics administratifs (CNRS, ANPE, etc...). Les catégories juridiques retenues correspondent ainsi aux codes commençant par 4 et 7.

Cette délimitation du champ de l'emploi public s'inspire des travaux de l'Observatoire de l'Emploi Public (site www.fonction-publique.gouv.fr, rubrique "Les trois

fonctions publiques/Observatoire de l'emploi public"). L'emploi public, tel que défini dans cette étude, est donc à distinguer de la notion de Fonction publique pour laquelle les contours sont déterminés à partir du statut des agents concernés.

Dans cette étude, l'activité économique est découpée en six grands secteurs. Il s'agit de l'Administration, de l'Enseignement, de la Santé-Action sociale, de la Recherche, des Transports et de La Poste et du reste de l'économie. Ces secteurs sont des regroupements issus de la Nomenclature économique de synthèse en 114 postes (détail sur le site www.insee.fr). La recherche universitaire est comptée dans le secteur de l'Enseignement et non dans celui de la Recherche. L'emploi dans la recherche publique ou privée représente les salariés des établissements dont l'activité principale est la recherche.

Pour en savoir plus...

- "Minalogic, un enjeu important porté par les fabricants de composants électroniques" - Insee Rhône-Alpes - *La lettre Analyses* n° 77 - juillet 2007
- "Collectivités locales : de nombreuses retraites à venir dans les filières technique et administrative des communes" - Insee Rhône-Alpes - *La lettre Analyses* n° 72 - mars 2007

- "250 000 femmes au service de l'État, des collectivités locales et du secteur hospitalier en Rhône-Alpes" - Insee Rhône-Alpes - *La lettre Résultat* n° 67 - janvier 2007.

INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Lionel Espinasse

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, mai 2008

© INSEE 2008 - ISSN 1165-5534